

LA VILLE DE GUYANCOURT (29 932 habitants), membre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, est une ville universitaire qui accueille sur son territoire de nombreuses TPE et PME, ainsi que de grandes entreprises telles que le technocentre RENAULT ou le siège de BOUYGUES.

Ville en plein développement, Guyancourt cherche de façon régulière et continue à offrir à ses habitants et ses visiteurs la meilleure qualité de service possible tant par son environnement que par les nombreux services offerts à la population.

Un nouveau quartier, « le quartier des savoirs », est actuellement en réflexion et se développera autour de la station de la nouvelle ligne 18 du métro (Grand Paris Express).

RECRUTE

AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA FAMILLE

UN REFERENT DES AIDES SOCIALES (H/F)

Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux

Sous l'autorité du responsable du service Social-Solidarité, vous participez à la mise en œuvre de la politique municipale en matière d'aides sociales.

VOS MISSIONS

- Accueil physique et téléphonique du public en difficulté
- Evaluation et instruction des demandes d'aides sociales légales et facultatives
- Présentation des aides financières au Conseil d'administration du CCAS
- Gestion administrative et suivi des dossiers
- Suivi l'activité du secteur : enregistrements statistiques, notes, bilans
- Régisseur principal d'avance
- Coordination du suivi des situations et des dispositifs avec les autres services de la ville et partenaires locaux ou institutionnels

VOTRE PROFIL

Expérience similaire fortement appréciée

Connaissance de la réglementation concernant le secteur social

Appétence pour les questions sociales et sensibilité aux préoccupations des personnes fragiles

Rigueur et autonomie

Technique d'entretien social

Qualités relationnelles et discrétion

Maîtrise de l'informatique (Word, Excel, Power point)

Permis B obligatoire

**Poste à pourvoir par voie statutaire (mutation, détachement ou intégration directe)
ou par voie contractuelle.**

Rémunération statutaire + régime indemnitaire (prime mensuelle, prime semestrielle et prime annuelle)

Avantages C.N.A.S. + Amicale du Personnel

Possibilité de télétravail avec indemnité forfaitaire

Participation employeur mutuelle et garantie maintien de salaire

Forfait mobilités durables

Merci d'adresser LETTRE DE MOTIVATION et CV de préférence par mail à secretariat.drh@ville-guyancourt.fr,
ou par courrier à Monsieur LE MAIRE, 14 rue Ambroise Croizat, BP 32 - 78041 GUYANCOURT Cedex

Le Maire,
Président du C.C.A.S.

François MORTON